

Modalités de certification

CONDUIRE UNE ACTION DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (ACM)	
OI 1	Organiser et évaluer les activités
1-1	Elaborer, mettre en oeuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
1-2	Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
3-1-3	Evaluer les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur
OI 2	Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
2-1	Mettre en oeuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en oeuvre de démarches pédagogiques
2-2	Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
2-3	Mettre en oeuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique
OI 3	Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs
3-1	Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
3-2	Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
3-3	Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets